

<p><b>Date Convocation</b> 09/04/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 09/04/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice            <b>27</b> - présents                <b>21</b> - procurations         <b>02</b> - absents                 <b>04</b></p>	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 21</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 2</b> : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	---

## 102-GEOVENDEE – CONVENTION PARTICULIERE D'ACCES AUX SERVICES 2024-2028

### Rapporteur : Isabelle CADOU

Le département de la Vendée depuis plusieurs années est, à l'échelon national, un département précurseur et très dynamique en termes de Système d'Information Géographique.

La Commune de l'Île d'YEU depuis plusieurs années est associée à cette dynamique, fait partie des acteurs départementaux, et est adhérente à GéoVendée.

GéoVendée est aujourd'hui la structure qui centralise nombre de données départementales (émanant des EPCI, des prestataires, des syndicats, de l'IGN, ...). Cette structure se charge de mettre à disposition les données et les moyens techniques pour les adhérents.

Cette convention particulière d'accès au service permet à la Commune d'avoir pleinement accès aux « blocs de données » suivants :

- « Réseaux », « Patrimoine », « Occupation du sol », « Sécurité », « Cadre de vie », « Statistique ».

Les modalités d'accès sont doubles :

- GV Live : interactions quotidiennes entre les serveurs de données de GéoVendée et notre serveur de données,
- GV Consult : possibilité d'avoir accès à la donnée en se connectant aux outils proposés par GéoVendée.

La Convention proposée s'appuie sur le GV Live dans la mesure où cela permet d'avoir accès à cette donnée en temps réel, et par le biais de nos outils (sans travail de traitement et d'intégration).

Cette convention permet donc à la Commune de jouir des mises à jour de données des prestataires/syndicats (SYDEV, Vendée Eau, CD, SDIS, ...) mais également de faire « remonter » des données et informations (Adresse, ...).

**Vu** le projet de convention joint, la Commune s'engage auprès de GéoVendée à solder :

- La cotisation annuelle :
  - o *A titre indicatif ce coût est fixé à 100,00 € en 2024 (article A.5.1 de la présente convention) ;*
- L'accès aux données et la plateforme BGV.
  - o *Les coûts de l'accès aux données (cf. article A.5.2 de la présente convention) est calculé selon :*
    - *Le nombre de parcelles cadastrales du territoire,*
    - *Un forfait à la parcelle selon les blocs.*
  - o *A titre indicatif ce coût est fixé à 1.754,83 € en 2024 (article A.5.2 de la présente convention) ;*
- La connexion à la plateforme GV Live :
  - o *A titre indicatif ce coût est fixé à 200,00 € en 2024 (article A.5.2 de la présente convention).*

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **VALIDE** la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée,
- ♦ **INSCRIT** le montant de l'adhésion annuelle à l'Association GéoVENDEE à l'article 6281,
- ♦ **INSCRIT** le montant total d'accès aux données (BGV) et de connexion à la plateforme GV Live à l'article 6156,
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU